

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 9 février 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 6 et 7 février 2012**

**2012 DJS 8** Subventions (59.000 euros) à quatre associations dont l'activité s'exerce dans le cadre de plusieurs arrondissements.

**M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 24 janvier 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à quatre associations sportives parisiennes dont l'activité s'exerce dans le cadre de plusieurs arrondissements ;

Sur le rapport présenté par M. Jean VUILLERMOZ, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 11.000 euros est attribuée pour l'année 2012 à l'association Club Alpin Français d'Ile-de-France - (n°612 (D01676) / 2012\_00678) - 5, rue Campagne Première (14e).

Article 2 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 15.200 euros (dont 10.200 euros au titre de la subvention compensatrice de loyer) est attribuée pour l'année 2012 à l'association Action Educative et Sociale des Jeunes - Jeunesse et Avenir - (n°349 (D03389) / 2012\_00327) - 35, rue Saint-Georges (9e).

Article 3 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 17.800 euros est attribuée pour l'exercice 2012 à l'ASPTT Paris Ile-de-France - (n°260 (D03648) / 2012\_00381)- 8, rue Brillat Savarin (13e).

Article 4 : Une subvention de 15.000 euros est attribuée à la F.F.T.T. Ligue Régionale d'Ile-de-France de Tennis de Table (n°1624 (D05069) / 2012\_00408) - 90/92, boulevard Anatole France 93200 Saint-Denis , pour l'organisation de la 25e édition du Grand Prix de Tennis de Table de la Ville de Paris en décembre

2011 à la Halle Carpentier (13e), de la 5e édition du Tournoi National Open du Critérium Fédéral les 18 et 19 juin 2012 et des Interdépartementaux de l'Ile-de-France les 18 et 19 mai 2012 à la Halle Carpentier (13e arrondissement).

Article 5 : La dépense correspondante, d'un montant total de 59.000 euros sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 40, ligne VF 88001 (Provision pour subventions de fonctionnement au titre du sport de proximité) du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012 et suivants, sous réserve de la décision de financement.